

I.1.4 Rôle du représentant

Les élus représentants des résidents défendent **l'intérêt collectif des résidents**.

Les représentants des familles portent **le point de vue collectif des familles**.

Les représentants sont des relais des résidents et des familles auprès de la direction. Pour cela, ils doivent **recueillir la parole des résidents et des familles** et suivre les évolutions dans la vie de l'établissement.

Pour faire des **propositions constructives**, le représentant s'assure de comprendre les demandes et remarques des résidents et des familles.

Pour cela, **reformulez et rassemblez les idées proposées !**

Quelques conseils :

Observer, écouter

- **Observer la vie de l'établissement** en participant aux temps de rencontres proposés.
- **Ecouter**, entendre et constater aussi bien les **satisfactions que les insatisfactions**.
- **Respecter la confidentialité** des faits exposés et des personnes.

Echanger, participer, partager

- **Entretenir des contacts avec les familles** (réunions, rencontres ...).
- Profiter des événements et activités de l'établissement pour **se faire connaître et échanger avec les autres familles et les résidents ...**
- **Partager ses informations** avec les autres élus du CVS.
- **Participer** aux commissions (menu, animation ...) ou autres espaces de dialogue.
- Être en **contact avec la direction** afin de mieux informer les familles.

Pour le représentant des personnels :

- **Associer le personnel** à la préparation de la réunion du CVS.
- **Sensibiliser le personnel** sur le rôle du CVS
- Le CVS est une instance d'expression des usagers, les préoccupations des professionnels seront à exprimer lors du Comité Social et Economique (CSE).

 [Fiche synthétique Rôle du CVS et des représentants](#) :  [page 34](#)